

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU JEUDI 10 JUIN 2021
COMPTE-RENDU DES DECISIONS**

En application de l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

Date de la convocation : 02/06/2021

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt et un et le dix du mois de juin à quatorze heures, en application des articles L5211-1, L5211-2, L5211-6 et L5211-11 du Code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Palais des congrès, 22 cours Honoré Cresp à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 70

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Ali AMRANE, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Philippe BONELLI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marie-Hélène CABRI-CLOUET, Stéphane CASSARINI, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Marie CHABAUD, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Julie CREACH, Cyril DAUPHOUD, Jean-Marc DELIA, Nicolas DOYEN, Anne-Marie DUVAL, Gilbert EININGER, Paul EUZIERE, François FERRY, Annie FRECHE, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marc MACARIO, Christophe MARTELLO, Claude MASCARELLI, Roger MISSENTI, Sylvie MORLIERE, Robert NOVELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Annie OGERO-MAIRE, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Pascal PELLEGRINO, Serge PERCHERON, Roland RAIBAUDI, Christiane REQUISTON, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Claude SERRA, Martine ULBADI, Christian ZEDET.

REPRESENTÉ : David VARRONE représenté par Marie-Hélène CABRI-CLOUET (suppléante).

PROCURATIONS : Marie AMIRATI à Christian ZEDET, Claude BOMPAR à Jean-Marc DELIA, Aline BOURDAIRE à Claude MASCARELLI, Catherine BUTTY à Gilles RONDONI, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Valérie COPIN à Philippe BONELLI, Laurence COSTE à Nicole NUTINI, Yves FUNEL à Ismaël OGEZ, Jean-Paul HENRY à Jean-Marc DELIA, Pauline LAUNAY à Marino CASSEZ, Christophe MOREL à Dominique BOURRET, Florence SIMON à Jérôme VIAUD, Alain YBERT à Julie CREACH. Pascal PELLEGRINO à François ROUSTAN jusqu'à la délibération n°108, Christian ORTEGA à Robert NOVELLI à partir de la délibération n°114.

ARRIVÉ EN COURS DE SEANCE : Pascal PELLEGRINO à partir de la délibération n°109.

PARTIS EN COURS DE SEANCE : Christian ORTEGA après la délibération n°113, Stéphane CASSARINI après la délibération n°115, Christian ZEDET après la délibération n°124.

ABSENTS : Pierre BORNET, Murièle CHABERT, Gérard DELHOMEZ, Odile DESPLANQUES, Jean-Marc GARNIER, Karine GIGODOT, Patrick ISNARD, Brigitte LUCAS.

A ÉTÉ DESIGNÉ SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

Sur demande de Stéphane CASSARINI, l'approbation du Procès-verbal du 1^{er} avril est reporté au prochain conseil de communauté.

1- Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'ordonnance n°2020_391 du 1^{er} avril 2020 et conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

DP2021_019	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association Les Petits Débrouillards Provence Alpes Côte d'Azur dans le cadre de France services des Aspres.
DP2021_020	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association Parcours le Monde Sud-Est dans le cadre de France services des Aspres.
DP2021_021	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association ARPAS dans le cadre de France services des Aspres.
DP2021_022	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association Mission Locale Pays de Grasse dans le cadre de France services des Aspres.
DP2021_023	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association Secours Catholique dans le cadre de France services des Aspres.
DP2021_024	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association COMPAGNONS BATISSEURS PROVENCE dans le cadre de France services des Aspres.
DP2021_025	Conclusion d'une convention d'occupation précaire pour la location d'un garage au profit de la SARL AZURLOG
DP2021_026	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association G-Addiction
DP2021_027	Création de la régie de recettes de l'Espace Culturel et Sportif du Haut Pays (ECSHP).
DP2021_028	Convention de mise à disposition d'une parcelle du domaine privé pour l'exploitation d'un rucher
DP2021_029	Convention pour le remboursement de frais liés à la consommation d'eau de l'espace culturel et sportif du haut pays entre la Commune de Valderoure et la Communauté d'agglomération du pays de Grasse.
DP2021_030	Modification de la convention relative à l'accueil en résidence de l'artiste Célia PERNOT.
DP2021_031	Modification de la convention relative à l'accueil en résidence de l'artiste Julien REVENU, auteur BD.
DP2021_032	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et l'association ARDAN France

DP2021_033	Signature d'une convention de cession de droits d'auteur entre la CAPG pour le Musée International de la Parfumerie (miP), et Monsieur Richard ZIELENKIEWICZ.
DP2021_034	Instauration des tarifs préférentiels des droits d'entrée au MIP et aux JMIP dans le cadre du partenariat avec la Société Nationale des Chemins de fer Français.
DP2021_035	Instauration de l'entrée gratuite au Musée International de la Parfumerie le weekend du 28-30 mai 2021 pour les détenteurs de l'invitation à l'exposition estivale « <i>LE SIÈCLE DES POUDRIFIERS</i> » (1880-1980) : <i>La Poudre de Beauté et ses Écrins, autour de la collection particulière d'Anne de Thoisy-Dallem</i> ».
DP2021_036	Conclusion d'une convention de remboursement entre la CAPG et le CCAS de Grasse
DP2021_037	Conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour le Musée International de la Parfumerie et l'association ARTVIVACE.
DP2021_038	Conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour le Musée International de la Parfumerie et Monsieur Oliver REBUFA.
DP2021_039	Signature d'une convention de mise à disposition précaire et révocable d'un appartement situé au quartier de Roquevignon entre la CAPG et la Ville de Grasse.
DP2021_040	Prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas pour une intervenante au Musée International de la Parfumerie – Sylvaine DELACOURTE
DP2021_041	Prise en charge des frais de transport et de repas pour un intervenant au Musée International de la Parfumerie – Jan KOUNEN
DP2021_042	Prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas pour une intervenante au Musée International de la Parfumerie – Marie LENFANT
DP2021_043	Prise en charge des frais de transport et de repas pour un intervenant au Musée International de la Parfumerie – Michel PASCAL
DP2021_044	Prise en charge des frais de transport et de repas pour un intervenant au Musée International de la Parfumerie – Alain RAVERA

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

Sur demande de Paul EUZIERE, la décision n°039 fera l'objet d'un avenant fixant une participation financière de la CAPG à la ville de Grasse.

2. Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

2021/09	Mission de maîtrise d'œuvre pour la remise en état après désordres de l'Espace Culturel et	SARL EURETEC INGENIERIE 88 Boulevard Carnot 06400 CANNES	14/04/2021	89 000
---------	--	---	------------	--------

	Sportif du Val de Siagne (ECSVS)			
/	Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage concernant les marchés d'assurance pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse	ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES 10 Rue du Colisée 75008 PARIS	16/03/2021	3 000
2021/10.1	Achat et livraison de petites fournitures de bureau et de papiers reprographie recyclé (2 lots) Lot 01 : Petites fournitures de bureau	LYRECO France Rue Alphonse Terroir 59584 MARLY CEDEX	02/04/2021	5572,10
2021/10.2	Achat et livraison de petites fournitures de bureau et de papiers reprographie recyclé (2 lots) Lot 02 : Fourniture de papier reprographie recyclé	RIVIERA OFFICE 2720 chemin de Saint Bernard Les Moulins Porte 14 06220 VALLAURIS	02/04/2021	13 007
2021/11	Maintenance et exploitation des installations de chauffage, de climatisation, ventilation et d'eau chaude sanitaire de certains bâtiments de la CAPG	ENGIE ENERGIE SERVICES SA – ENGIE Solutions Agence Côte d'Azur Nice La Plaine – Bât. C1 - BP 3010 Avenue E. Pontrémoli 06201 NICE CEDEX 3	22/03/2021	35 334
2021/12	ACCORD CADRE FONCTIONNEMENT DES SOLUTIONS "2SCHOOL" et "2PLACE" BILLETIQUE SILLAGES	ARIMA CONSULTANTS ASSOCIES 10 Rue du Colisée 75008 PARIS	16/03/2021	3 000
2021/13.1	Achat et livraison de mobilier de bureau pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (2 lots) Lot 01 : Mobilier de bureau	TECHNICONCEPT AMENAGEMENT 1026 route de Draguignan 83720 TRANS EN PROVENCE	28/04/2021	5 696,07

2021/13.2	Achat et livraison de mobilier de bureau pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (2 lots) Lot 02 : Sièges et fauteuils	TECHNICONCEPT AMENAGEMENT 1026 route de Draguignan 83720 TRANS EN PROVENCE	28/04/2021	42 532,56
2021/14.1	Lot 01 : Réalisation de travaux de maçonnerie et travaux divers en moyen Pays de Grasse (accord-cadre multi-attributaire)	1) Groupement conjoint SARL SRC BAT (mandataire) / SAS S.E.E.T.P 4 avenue Raphaël 06130 GRASSE 2) SARL BDV BAT BARGOIN ZI du Carré 06130 GRASSE	19/05/2021	DDED BDV BAT : 416 561 SRC BAT: 412 302
2021/14.2	Lot 02 : Réalisation de travaux de maçonnerie et travaux divers en haut Pays de Grasse (accord-cadre multi-attributaire)	1) Groupement conjoint SARL SRC BAT (mandataire) / SAS S.E.E.T.P 4 avenue Raphaël 06130 GRASSE 2) SARL BDV BAT BARGOIN ZI du Carré 06130 GRASSE	19/05/2021	DDED BDVBAT: 100 634 SRCBAT :99 006
2021/15	Prestations de maintenance des installations de sécurité incendie, de désenfumage et de sureté au Musée International de la Parfumerie (MIP) à Grasse	SARL SULLITECH 1674 ROUTE DE SAINT LAURENT 06610 LA GAUDE	05/05/2021	Montant DDED 5 659,56
2021/16.1	Location longue durée de véhicules particuliers et utilitaires pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (4 lots). Lot 01 : Véhicules CITADINE segment B, Berline COMPACT pour les besoins de la CAPG (hors régie Sillages)	Groupement solidaire CREDIPAR (mandataire) / HOPCAR SCP CANNES - Enseigne Peugeot 2-10 bd de l'Europe 78300 POISSY	26/05/2021	21 758.88

2021/16.2	Location longue durée de véhicules particuliers et utilitaires pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (4 lots). Lot 02 : Véhicules utilitaires de type fourgonnette pour les besoins de la CAPG (hors régie Sillages)	Groupement conjoint DIAC LOCATION (mandataire) / RENAULT RETAIL GROUP CANNES 4 avenue du Pavé Neuf 93168 Noisy Le Grand	26/05/2021	DDED 8 303,20
2021/16.3	Location longue durée de véhicules particuliers et utilitaires pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (4 lots). Lot 03 : Véhicules CITADINE segment B, Berline COMPACT pour les besoins de la seule régie Sillages	Groupement solidaire CREDIPAR (mandataire) / HOPCAR SCP CANNES - Enseigne Peugeot 2-10 bd de l'europe 78300 POISSY	26/05/2021	DDED 2 921,52
2021/16.4	Location longue durée de véhicules particuliers et utilitaires pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (4 lots). Lot 04 : Véhicules utilitaires de type fourgonnette pour les besoins de la seule régie Sillages	Groupement conjoint DIAC LOCATION (mandataire) / RENAULT RETAIL GROUP CANNES 4 avenue du Pavé Neuf 93168 Noisy Le Grand	26/05/2021	DDED 4 151,60

Le conseil de communauté prend acte.

3. Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

DB2021_027	Règlement intérieur des parkings sur le parc d'activités de L'Argile à Mouans-Sartoux
DB2021_028	Renouvellement de l'adhésion à l'association French Tech Côte d'Azur – FTCA

DB2021_029	Désignation d'un représentant au Réseau Compostplus
DB2021_030	Règlement intérieur de l'Espace Jacques-Louis LIONS
DB2021_031	Marché public – Procédure formalisée avec négociation – Mission de maîtrise d'œuvre pour la remise en état après désordres de l'Espace Culturel et Sportif du Val de Siagne (ECSVS) - Attribution du marché.
DB2021_032	Manifestations pour l'emploi en Pays de Grasse 2021 Demandes d'aide financière Région
DB2021_033	Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2021 aux associations ATMOSUD et CYPRES et versement des cotisations au titre du développement durable
DB2021_034	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) : approbation et signature de la convention constitutive du groupement de commandes entre les Communautés d'agglomération du Pays de Grasse, de Sophia-Antipolis, de Cannes-Pays de Lérins, Var Esterel Méditerranée (future « Esterel Côte d'Azur Agglomération ») et la Communauté de communes Alpes-d'Azur pour le déploiement d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)
DB2021_035	Avenant n°5 au marché public n°2017/30 – Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) sur l'Ouest des Alpes Maritimes – Prix nouveaux.
DB2021_036	Modification de la demande de financement pour le Parking intermodal du château de Mouans-Sartoux
DB2021_037	Aménagement de l'accueil de loisirs - Auribeau-sur-Siagne
DB2021_038	Acquisition de la parcelle D955- Les Saouves bas, Commune de Valderoure
DB2021_039	Actions Education Artistique et Culturelle – Micro-Folie mobile Pays de Grasse - Demande de financement au département des Alpes-Maritimes
DB2021_040	Marchés publics – Marché à procédure adaptée – Réhabilitation de l'école communale de Cabris Marie de Saint-Exupéry – Phase 1 (7 lots) - Lot 07 : Electricité CFO CFA - Avenant n°2 au marché n°2020/04.7
DB2021_041	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays de Grasse : Signature d'une convention de partenariat entre Pôle Emploi de Grasse et le PLIE du Pays de Grasse – Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.
DB2021_042	Instauration du règlement intérieur de la salle polyvalente de l'Espace Culturel et Sportif du Haut-Pays
DB2021_043	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Grasse (2017-2021) - Subventions aux propriétaires

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

DELIBERATIONS

Le président quitte l'assemblée et laisse la présidence de séance au Premier vice-président.

N°086 : Budget principal - Approbation du compte de gestion 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse dressé, pour l'exercice 2020, par Monsieur le Comptable Public de Grasse visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°087 : Budget annexe Sainte-Marguerite II - Approbation du compte de gestion 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe Sainte-Marguerite II dressé, pour l'exercice 2020, par Monsieur le Comptable public de Grasse, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°088 : Budget annexe de la Régie autonome des transports SILLAGES Approbation du compte de gestion 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget principal de la régie autonome des transports SILLAGES dressé, pour l'exercice 2020, par Monsieur le Comptable Public de Grasse, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°089 : Budget annexe EAU - Approbation du compte de gestion 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe Eau dressé, pour l'exercice 2020, par Monsieur le Comptable public de Grasse, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°090 : Budget annexe ASSAINISSEMENT - Approbation du compte de gestion 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe ASSAINISSEMENT dressé, pour l'exercice 2020, par Monsieur le Comptable public de Grasse, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°091 : Budget annexe de la Régie Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Grasse - Approbation du compte de gestion 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe Régie Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Grasse dressé, pour l'exercice 2020, par Monsieur le Comptable public de Grasse, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°092 : Budget principal - Approbation du compte administratif 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE, Magali CONESA et Stéphane CASSARINI) **DECIDE** :

- **DE DELIBERER** sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Premier vice-président ;
- **D'ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	16 540 241,37	94 289 206,17
DEPENSES		
Mandats émis	17 100 702,39	94 439 854,44
Résultat de l'exercice		
Excédent		
Déficit	-560 461,02	-150 648,27

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2019)	Part affectée à l'investissement	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-1 385 999,16			-560 461,02	-1 946 460,18
Fonctionnement	7 257 192,66	1 385 999,16		-150 648,27	5 720 545,23
Total	5 871 193,50	1 385 999,16		-711 109,29	3 774 085,05

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget principal ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse Municipale.

N°093 : Budget annexe Sainte-Marguerite II - Approbation du compte administratif 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE, Magali CONESA, Stéphane CASSARINI) **DECIDE** :

- **DE DELIBERER** sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Premier vice-président ;
- **D'ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	<i>Section investissement</i>	<i>Section fonctionnement</i>
RECETTES		
Titres recettes émis	1 874 332,16	1 964 096,26
DEPENSES		
Mandats émis	1 879 214,21	1 964 096,26
Résultat de l'exercice		
Excédent		
Déficit	-4 882,05	

	<i>Résultat à la clôture de l'exercice précédent</i>	<i>Part Affectée à l'investissement</i>	<i>Résultat de l'exercice 2020</i>	<i>Résultat de clôture 2020</i>
Investissement	120 667,84		-4 882,05	115 785,79
Fonctionnement	0,00		0,00	0,00
Total	120 667,84	0,00	-4 882,05	115 785,79

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget annexe Sainte-Marguerite II ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse Municipale.

N°094 : Budget annexe Régie des transports SILLAGES - Approbation du compte administratif 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE, Magali CONESA, Stéphane CASSARINI, Marie-Hélène CABRI-CLOUET) **DECIDE** :

- **DE DELIBERER** sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Premier vice-président ;
- **D'ADOPTER** le compte administratif de la régie à simple autonomie financière transports SILLAGES procédant au règlement définitif du budget de l'exercice 2020 comme présenté ci-dessous ;

Résultats budgétaires de l'exercice 2020

Exercice 2020	Section Investissement	Section Fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	167 557,70	11 064 463,89
DEPENSES		
Mandats émis	103 986,52	11 558 768,29
Résultat de l'exercice		
Excédent	63 571,18	
Déficit		- 494 304,40

Résultats d'exécution du budget 2020

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	20 917,21		63 571,18	84 488,39
Fonctionnement	876 482,74		- 494 304,40	382 178,34
Total	897 399,95		- 430 733,22	466 666,73

- **D'APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°095 : Budget annexe EAU - Approbation du compte administratif 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE, Magali CONESA, Stéphane CASSARINI, Marie-Hélène CABRI-CLOUET) **DECIDE** :

- **DE DELIBERER** sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Premier vice-président ;
- **D'ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	482 330,43	7 217 964,31
DEPENSES		
Mandats émis	1 420 865,17	6 068 249,83
Résultat de l'exercice		
Excédent		1 149 714,48
Déficit	-938 534,74	

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2019)	Part affectée à l'investissement	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement				-938 534,74	-938 534,74
Fonctionnement				1 149 714,48	1 149 714,48
Total				211 179,74	211 179,74

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget annexe EAU ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse Municipale.

N°096 : Budget annexe ASSAINISSEMENT - Approbation du compte administratif 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Stéphane CASSARINI – abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **DE DELIBERER** sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Premier vice-président ;
- **D'ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	1 524 180,40	3 728 370,75
DEPENSES		
Mandats émis	1 687 302,89	1 552 016,38
Résultat de l'exercice		
Excédent		2 176 354,37
Déficit	-163 122,49	

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2019)	Part affectée à l'investissement	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement				-163 122,49	-163 122,49
Fonctionnement				2 176 354,37	2 176 354,37
Total				2 013 231,88	2 013 231,88

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget annexe ASSAINISSEMENT ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse Municipale.

N°097 : Budget de la Régie Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Grasse - Approbation du compte administratif 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DELIBERER** sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Premier vice-président ;
- **D'ARRETER** les dépenses et les recettes de la section d'investissement et les charges et produits de la section de fonctionnement de la manière suivante :

	Section investissement	Section fonctionnement
RECETTES		
Titres recettes émis	8 370,00	68 267,27
DEPENSES		
Mandats émis	0,00	73 621,77
Résultat de l'exercice		
Excédent	8 370,00	
Déficit		-5 354,50

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2019)	Part affectée à l'investis- sement	Intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement				8 370,00	8 370,00
Fonctionnement				-5 354,50	-5 354,50
Total				3 015,50	3 015,50

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2020 du budget de la Régie Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Grasse ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse Municipale.

N°098 : Budget principal – Reprise définitive des résultats 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER ET CONFIRMER** la reprise définitive des résultats prévisionnels de l'exercice 2020 au budget 2021 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :
 - Les restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2020 seront inscrits au budget primitif 2021 à hauteur de 4 893 396,81 € en dépenses et 8 182 750,51 € en recettes.
 - Le résultat de la section d'investissement sera porté au budget primitif 2021 à hauteur de 1 946 460,18 € en dépenses d'investissement au chapitre D001, solde d'exécution reporté.
 - Le résultat reporté en section de fonctionnement sera inscrit au budget primitif 2021 à hauteur de 3 774 085,05 € en recette de fonctionnement au chapitre R002, excédent reporté.
 - Le solde est affecté au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés pour la somme 1 946 460,18 € afin de couvrir le déficit d'investissement reporté.
- **D'AFFECTER** de façon définitive les résultats prévisionnels de l'exercice 2020 au budget principal 2021 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :

FICHE DE CALCUL REPRISE DEFINITIVE DU RESULTAT 2020 - BUDGET PRINCIPAL				
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	94 439 854,44	94 289 206,17	- 150 648,27
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		5 871 193,50	5 871 193,50
	Résultat à affecter			5 720 545,23
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	17 100 702,39	16 540 241,37	- 560 461,02
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2020)	1 385 999,16		- 1 385 999,16
	Solde global d'exécution			- 1 946 460,18
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement	-	-	
	Investissement	4 893 396,81	8 182 750,51	3 289 353,70
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR en Ft et Inv)				7 063 438,75
Affectation définitive du Résultat 2020 au BP 2021	Affectation en réserve R1068			1 946 460,18
	Report en fonctionnement en Recettes R002			3 774 085,05
	Report en investissement en Dépense D001			1 946 460,18

- **DE DIRE** que les résultats définitifs sont conformes aux résultats prévisionnels tels que votés par anticipation le 1^{er} avril 2021, et qu'il n'y a pas lieu de procéder à des ajustements ou régularisation dans une proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°099 : Budget annexe « Sainte Marguerite II » – Reprise définitive des résultats 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER ET CONFIRMER** la reprise définitive des résultats de l'exercice 2020 au budget annexe « sainte marguerite II » 2021 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :
 - Il n'y a pas de restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2020.
 - Le résultat de la section d'investissement sera porté au budget annexe « sainte marguerite II » 2021 à hauteur de 115.785,79 € en recettes d'investissement au chapitre R001, solde d'exécution reporté.
 - Conformément à un budget de « stock », la section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes, il n'y a pas de report de résultat de fonctionnement.

- Il n'y a pas d'affectation au chapitre R1068 – excédent de fonctionnement capitalisé
- **D'AFFECTER** de façon définitive les résultats de l'exercice 2020 au budget annexe « sainte marguerite II » 2021 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :

REPRISE ET AFFECTATION DEFINITIVES DU RESULTAT 2020 - BUDGET ANNEXE "Sainte Marguerite II				
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	1 964 096,26	1 964 096,26	-
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		-	-
	Résultat à affecter			-
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	1 879 214,21	1 874 332,16	- 4 882,05
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2020)		120 667,84	120 667,84
	Solde global d'exécution			115 785,79
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement	-	-	
	Investissement			-
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR en Ft et Inv)				115 785,79
Affectation définitive du Résultat 2020 au BP 2021	Affectation en réserve R1068			
	Report en fonctionnement en Recettes R002			-
	Report en investissement en Recettes R001			115 785,79

- **DE DIRE** que les résultats définitifs sont conformes aux résultats prévisionnels tels que votés par anticipation le 1^{er} avril 2021, et qu'il n'y a pas lieu de procéder à des ajustements ou régularisation dans une proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°100 : Budget Régie autonome des transports SILLAGES – Reprise définitive des résultats 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Magali CONESA et Marie-Hélène CABRI-CLOUET) **DECIDE** :

- **D’APPROUVER ET CONFIRMER** la reprise définitive des résultats de l’exercice 2020 au budget de la régie autonome des transports SILLAGES 2021 de la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse comme suit :
 - Il n’y a pas de restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2020.
 - Le résultat de la section d’investissement est porté au budget primitif 2021 à hauteur de 84.488,39 € en recettes d’investissement au chapitre R001, solde d’exécution reporté.
 - Le résultat reporté en section de fonctionnement est inscrit au budget primitif 2021 à hauteur de 382.178,34 € en recette de fonctionnement au chapitre R002, excédent reporté.
 - Il n’y a pas d’affectation au chapitre R1068 – excédent de fonctionnement capitalisé.
- **D’AFFECTER** de façon définitive les résultats de l’exercice 2020 au budget de la régie SILLAGES 2021 de la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse comme suit :

REPRISE ET AFFECTATION DEFINITIVES DU RESULTAT 2020 - BUDGET REGIE SILLAGES				
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	11 558 768,29	11 064 463,89	- 494 304,40
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		876 482,74	876 482,74
	Résultat à affecter			382 178,34
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	103 986,52	167 557,70	63 571,18
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2020)		20 917,21	20 917,21
	Solde global d'exécution			84 488,39
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement	-	-	
	Investissement			-
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR en Ft et Inv)				466 666,73
Affectation définitive du Résultat 2020 au BP 2021	Affectation en réserve R1068			-
	Report en fonctionnement en Recettes R002			382 178,34
	Report en investissement en Recettes R001			84 488,39

- **DE DIRE** que les résultats définitifs sont conformes aux résultats prévisionnels tels que votés par anticipation le 1^{er} avril 2021, et qu’il n’y a pas lieu de procéder à des

ajustements ou régularisation dans une proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif ;

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°101 : Budget annexe EAU – Reprise définitive des résultats 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Magali CONESA et Marie-Hélène CABRI-CLOUET) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER ET CONFIRMER** la reprise définitive des résultats de l'exercice 2020 au budget annexe EAU 2021 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :
 - Les restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2020 sont inscrits au budget primitif 2021 à hauteur de 175 546,07 € en dépenses et 0 € en recettes.
 - Le résultat de la section d'investissement est porté au budget primitif 2021 à hauteur de 938 534,74 € en dépenses d'investissement au chapitre D001, solde d'exécution reporté.
 - Le résultat reporté en section de fonctionnement est inscrit au budget primitif 2021 à hauteur de 35 633,67 € en recette de fonctionnement au chapitre R002, excédent reporté.
 - Le solde est affecté au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés pour la somme 1 114 080,81 € afin de couvrir le déficit d'investissement reporté.
- **D'AFFECTER** de façon définitive les résultats de l'exercice 2020 au budget annexe EAU 2021 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :

REPRISE ET AFFECTATION DEFINITIVES DU RESULTAT 2020 - BUDGET EAU				
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	6 068 249,83	7 217 964,31	1 149 714,48
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)		-	-
	Résultat à affecter			1 149 714,48
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	1 420 865,17	482 330,43	- 938 534,74
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2020)			-
	Solde global d'exécution			- 938 534,74
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement	-	-	
	Investissement	175 546,07		- 175 546,07
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR en Ft et Inv)				35 633,67
Affectation définitive du Résultat 2020 au BP 2021	Affectation en réserve R1068			1 114 080,81
	Report en fonctionnement en Recettes R002			35 633,67
	Report en investissement en Dépense D001			938 534,74

- **DE DIRE** que les résultats définitifs sont conformes aux résultats prévisionnels tels que votés par anticipation le 1^{er} avril 2021, et qu'il n'y a pas lieu de procéder à des ajustements ou régularisation dans une proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°102 : Budget annexe ASSAINISSEMENT – Reprise définitive des résultats 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER ET CONFIRMER** la reprise définitive des résultats de l'exercice 2020 au budget annexe ASSAINISSEMENT 2021 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :
 - Les restes à réaliser en investissement au 31 décembre 2020 sont inscrits au budget primitif 2021 à hauteur de 311 794,25 € en dépenses et 0 € en recettes.
 - Le résultat de la section d'investissement est porté au budget primitif 2021 à hauteur de 163 122,49 € en dépenses d'investissement au chapitre D001, solde d'exécution reporté.

- Le résultat reporté en section de fonctionnement est inscrit au budget primitif 2021 à hauteur de 1 701 437,63 € en recette de fonctionnement au chapitre R002, excédent reporté.
 - Le solde est affecté au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés pour la somme 474 916,74 € afin de couvrir le déficit d'investissement reporté.
- **D'AFFECTER** de façon définitive les résultats de l'exercice 2020 au budget annexe « assainissement » 2021 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :

REPRISE ET AFFECTATION DEFINITIVES DU RESULTAT 2020 - BUDGET ASSAINISSEMENT "Tout Contrat"				
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	1 552 016,38	3 728 370,75	2 176 354,37
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)	-	-	-
	Résultat à affecter			2 176 354,37
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	1 687 302,89	1 524 180,40	- 163 122,49
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2020)			-
	Solde global d'exécution			- 163 122,49
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement	-	-	
	Investissement	311 794,25	-	- 311 794,25
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR en Ft et Inv)				1 701 437,63
Affectation définitive du Résultat 2020 au BP 2021	Affectation en réserve R1068			474 916,74
	Report en fonctionnement en Recettes R002			1 701 437,63
	Report en investissement en Dépenses D001			163 122,49

- **DE DIRE** que les résultats définitifs sont conformes aux résultats prévisionnels tels que votés par anticipation le 1^{er} avril 2021, et qu'il n'y a pas lieu de procéder à des ajustements ou régularisation dans une proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°103 : Budget de la Régie Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Grasse – Reprise définitive des résultats 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER ET CONFIRMER** la reprise définitive des résultats de l'exercice 2020 au budget de la régie SPANC de GRASSE 2021 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :
 - Il n'y a pas de restes à réaliser à reporter au Budget 2021

- Le résultat de la section d'investissement est porté au budget primitif 2021 à hauteur de 8.370,00 € en recettes d'investissement au chapitre R001, solde d'exécution reporté.
 - Le résultat reporté en section de fonctionnement est inscrit au budget primitif 2021 à hauteur de 5.354,50 € en dépenses de fonctionnement au chapitre D002, déficit reporté.
 - Il n'y a pas d'affectation au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés.
- **D'AFFECTER** de façon définitive les résultats de l'exercice 2020 au budget de la Régie Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Grasse 2021 de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse comme suit :

REPRISE ET AFFECTATION DEFINITIVES DU RESULTAT 2020 - BUDGET REGIE SPANC				
		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	73 621,77	68 267,27	- 5 354,50
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2020)			-
	Résultat à affecter			- 5 354,50
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	-	8 370,00	8 370,00
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP 2020)			-
	Solde global d'exécution			8 370,00
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement	-	-	
	Investissement	-	-	-
Résultats cumulés 2020 (y compris RAR en Ft et Inv)				3 015,50
Affectation définitive du Résultat 2020 au BP 2021	Affectation en réserve R1068			-
	Report en fonctionnement en Dépenses D002			5 354,50
	Report en investissement en Recettes R001			8 370,00

- **DE DIRE** que les résultats définitifs sont conformes aux résultats prévisionnels tels que votés par anticipation le 1^{er} avril 2021, et qu'il n'y a pas lieu de procéder à des ajustements ou régularisation dans une proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°104 : Règlement budgétaire et financier de la CA du Pays de Grasse

La délibération est reportée.

N°105 : Répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2021

La délibération est reportée.

Le Président reprend la présidence de séance.

N°106 : Développement économique - Attributions de subventions/Signatures des conventions d'objectifs et de financement/de Mise à disposition de locaux, de services et de biens matériels

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention aux bénéficiaires suivants :
 - Association Initiative Terres d'Azur - ITA : 115 000 € ;
 - Association Club des entrepreneurs du Pays de Grasse : 72 500 € (dont 47 500 € de MAD de personnel) ;
 - Association Pôle Européen Innovation Alimentation Bien-être Naturalité (Pôle de compétitivité Innov'Alliance ; ex Terralia-PASS) : 22 000 € ;
 - Association Pôle de compétitivité Eurobiomed : 5 000 € ;
 - Association pour le Droit à l'Initiative Economique - ADIE 06: 3 000 € ;
 - Association Recherche et Avenir - REA : 5 000 € ;
 - Association Entreprises des Bois de Grasse - EBG : 8 000 € ;
 - Association Incubateur PACA EST : 10 000 € ;
 - Institut Incubateur Télécom ParisTech Eurecom Entrepreneurs : 5 000 € ;
 - Syndicat Interprofessionnel de l'Olive de Nice - SION : 1 000 € ;
 - Association Agribio Alpes-Maritimes : 4 500 € ;
 - Association Les Fleurs d'Exception du Pays de Grasse - FEPG : 13 000 €.
- **D'APPROUVER** la mise à disposition de locaux, de services et de matériel aux associations Initiative Terres d'Azur et Club des entrepreneurs du Pays de Grasse consentie à titre gracieux ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions d'objectifs et de financements 2021 ; de mise à disposition de locaux, de services et de matériel, ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de désigner les représentants CAPG aux instances de gouvernances des structures subventionnées ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, au chapitre 65, articles 65738 et 6574.

N°107 : Convention de coopération 2021 avec la Chambre d'Industrie et de Commerce Métropolitaine et Territoriale Nice Côte d'Azur (CCINCA)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la contribution à la réalisation de l'action de la CCINCA par le versement d'une participation financière d'un montant de 20 000 € au titre de l'exercice 2021 ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président de désigner le représentant CAPG technique à la commission de suivi du projet ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de coopération ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, chapitre 65, article 65738 fonction 90.

N°108 : Développement économique - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association Initiative Terres d'Azur / projet Sudlabs 2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'équipement au titre de l'exercice 2021 d'un montant de 2 075 € à l'association Initiative Terres d'Azur dans le cadre du projet « Sudlabs » soutenu par la Région Sud PACA ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

Le président, Jean-Marc DELIA et Michèle PAGANIN quittent la séance, et Christian ORTEGA prend la présidence de séance.

N°109 : Attribution d'une subvention Tourisme/Signature d'une convention d'objectifs et de financement 2021/d'un Avenant à la mise à disposition de locaux/ Présentation du rapport financier 2020 avec l'association Office de Tourisme Communautaire Unique du Pays de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :
(ne prennent pas part au vote : Jérôme VIAUD, Jean-Marc DELIA et Michèle PAGANIN)

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'Association Office de Tourisme communautaire unique du Pays de Grasse d'un montant de 676 322 € (dont 134 799 € de mise à disposition de personnel) pour l'exercice 2021 (étant précisé qu'il restera à verser 269 713 € en tenant compte de l'avance déjà versés) ;
- **DE PRECISER** que ce montant de subvention tient compte d'une déduction de 135 000 € au titre de l'impact covid sur l'exercice 2020 de l'association ;
- **D'APPROUVER** la prorogation d'un an (exercice 2021) la mise à disposition de locaux à l'Association Office de Tourisme communautaire unique du Pays de Grasse consentie à titre gracieux ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement 2021 ainsi que l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, au chapitre 65, article 6574 ;
- **DE PRENDRE ACTE** du rapport financier 2020 de l'association Office de Tourisme Communautaire Unique du Pays de Grasse.

Michèle PAGANIN rejoint la séance.

N°110 : Adhésion 2021 à l'Association Action Nationale des Élus pour la Route Napoléon – ANERN

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :
(ne prennent pas part au vote : Jérôme VIAUD, Jean-Marc DELIA)

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse à l'Association Action Nationale des Élus pour la Route Napoléon – ANERN ;
- **D'AUTORISER** le versement d'une cotisation d'un montant de 4 000 € au titre de l'exercice 2021 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

Le Président reprend la présidence de séance.

N°111 : Tableau des effectifs n°34 - Création, suppression et mise à jour d'emplois

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE CREER** les 10 postes suivants à temps complet :
 - 2 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe,
 - 1 adjoint technique,
 - 1 technicien,
 - 1 auxiliaire de puériculture principale de 1^{ère} classe,
 - 2 adjoints d'animation,
 - 1 adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
 - 2 rédacteurs principaux de 2^{ème} classe.
- **DE CREER** les 2 postes suivants à temps non complet :
 - 2 agents sociaux principaux de 2^{ème} classe à 27h00.
- **DE PREVOIR DE SUPPRIMER** les 14 postes ci-dessous après avis du comité technique :
 - 2 rédacteurs,
 - 1 adjoint d'animation à 22h00,
 - 2 agents sociaux principaux de 2^{ème} classe à 25h00,
 - 2 agents sociaux à 17h30,
 - 5 agents sociaux à 15h00,
 - 1 agent social à 12h00,
 - 1 agent social à 2h30.
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs modifié n°34 ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prévus aux budgets 2021 et suivants, au chapitre 012 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

N°112 : Recrutement d'un(e) chargé(e) des affaires juridiques et des contentieux Contrat à durée déterminée de 3 ans

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce contrat à intervenir pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2021 et suivants.

N°113 : Recrutement d'un(e) chargé(e) de mission de la pépinière d'entreprises - Contrat à durée déterminée de 3 ans

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE et Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce contrat à intervenir pour une durée de 3 ans, à compter du 13 août 2021 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2021 et suivants.

N°114 : Mise à jour de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE METTRE A JOUR** les grades pouvant bénéficier de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection à compter du 15 juin 2021 selon le tableau ci-dessous ;

Filières	Grades
Administrative	Emplois fonctionnels
	Directeur territorial
	Attaché principal
	Attaché
Technique	Ingénieur en chef hors classe
	Ingénieur en chef
	Ingénieur principal
	Ingénieur
Sportive	Conseiller principal des APS
	Conseiller des APS
Médico-sociale	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle
	Assistant socio-éducatif
	Puéricultrice hors classe
	Puéricultrice de classe supérieure
	Puéricultrice de classe normale
	Infirmier en soins généraux hors classe
	Infirmier en soins généraux de classe supérieure
	Infirmier en soins généraux de classe normale
	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle
Educateur de jeunes enfants	
Culturelle	Conservateur du patrimoine en chef
	Conservateur du patrimoine
	Attaché principal de conservation du patrimoine
	Attaché de conservation du patrimoine
	Bibliothécaire principal
	Bibliothécaire

- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au chapitre 012, dépenses de personnel des budgets 2021 et suivants.

N°115 : Convention avec la commune de Peymeinade pour la mise à disposition des locaux de la salle DAUDET pour le centre de loisirs

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ;
- **D'APPROUVER** le versement d'un loyer évalué à 43 000 € payable annuellement à terme à échoir, sur présentation d'un titre de recettes ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, au chapitre 421, article 62875.

N°116 : Convention avec la caisse des écoles de la commune d'Auribeau-sur-Siagne pour la fourniture de repas et goûters dans le cadre de l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ;
- **D'APPROUVER** le versement de la somme due payable annuellement à terme échu, sur présentation d'un titre de recettes ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, au chapitre 421, article 62878.

N°117 : Education Artistique et Culturelle - Résidence d'artiste - Transmission du récit « un été culturel et créatif 2021 »

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet d'accueil d'un artiste en « résidence de création et de transmission » dans le cadre d'un « Eté culturel et créatif 2021 » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'artiste qui sera sélectionné, et tous documents permettant la bonne exécution de cette action.

N°118 : Programmation 2021 contrat de ville : Attributions de subventions - Signature des conventions d'objectifs et de financement.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2021 pour les actions ci-dessus décrites aux bénéficiaires suivants :
 - Association L'atelier du zéro six : 1 000 € (*Nos olives valent de l'huile*) ;
 - Association Initiative Terres d'Azur : 11 000 € (*CitésLab*) ;
 - Association ARPAS : 5 000 € (*Soutien aux personnes en situation de vulnérabilité psychique en vue de leur insertion professionnelle*) ;
 - Association Parcours le monde : 6 000 € (*Osez l'international*) ;
 - Association Fondation Apprentis d'Auteuil : 6 000 € (*Chantier Educatif Maraichage*) ;
 - Association DEFIE : 4 000 € (*Mieux Vivre ensemble et mieux travailler ensemble*) ;

- Association CREPI : 2 500 € (*Ambassadeurs de métiers*)
- SCOP Alter Egaux : 2 500 € (*Pepsi Life, Change de vie !*)
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, au chapitre 65, article 6574.

N°119 : Opération d’acquisition en VEFA de 20 logements locatifs sociaux dont 16 logements financés en PLUS et PLAI, « Villa Sarah » située 675 avenue de la République à La Roquette-sur-Siagne (06 550) - Garantie d'emprunts CDC accordée à 3F SUD SA d’HLM - Contrat de Prêt N° 121904

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Magali CONESA et Marie-Hélène CABRI-CLOUET) **DECIDE** :

- **D’ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 121904 ;
- **D’ETABLIR** une convention de garantie d’emprunts, entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et 3F SUD SA D’HABITATIONS A LOYER MODERE ;
- **D’ETABLIR** une convention de réservation de logements, entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et 3F SUD SA D’HABITATIONS A LOYER MODERE ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°120 : Opération d’acquisition en VEFA de 20 logements locatifs sociaux dont 4 logements financés en PLS, « Villa Sarah » située 675 avenue de la République à La-Roquette-sur-Siagne (06 550) - Garantie d'emprunts CDC accordée à 3F SUD SA d’HLM - Contrat de Prêt N° 121825

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Magali CONESA et Marie-Hélène CABRI-CLOUET) **DECIDE** :

- **D’ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 121825 ;
- **D’ETABLIR** une convention de garantie d’emprunts, entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et 3F SUD SA D’HABITATIONS A LOYER MODERE ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°121 : Déploiement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) - Signature d'une convention établie avec le Département des Alpes-Maritimes

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention pour le déploiement du Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) ;
- **D'ACCORDER** l'attribution d'une contribution financière forfaitaire au Conseil Départemental 06, au titre du déploiement du Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique de 7 500 € pour l'année 2021;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2022 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la mission qui serait la suite de la présente délibération.

N°122 : Adhésion à l'observatoire des loyers des Alpes-Maritimes -Participation financière pour l'année 2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ADHERER** à l'observatoire des loyers du parc privé porté par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement des Alpes-Maritimes (ADIL 06) ;
- **D'APPROUVER** l'attribution d'une subvention à l'ADIL 06 de 5 000 € pour l'année 2021, au titre de l'observatoire des loyers du parc privé ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 au chapitre 011, nature 617 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la mission qui serait la suite de la présente délibération.

N°123 : Signature du contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** le principe de signature d'un CRTE avec l'Etat ;
- **DE TRAVAILLER** à son élaboration pour une signature dans le courant du mois de juin 2021, ainsi qu'à sa mise à jour par voie d'avenants annuels jusqu'à son échéance en 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ce CRTE, ses avenants annuels, ainsi que tout document afférant à ce dossier ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des financements programmés dans le cadre du CRTE.

N°124 : Avenant n°4 au contrat territorial entre le SMIAGE Maralpin et la CAPG

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DECIDE** d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°4 au contrat territorial avec le SMIAGE Maralpin ;
- **DE DIRE** que le montant de la contribution est inscrit au budget 2021.

N°125 : Groupement de commande pour le marché public d'entretien et d'amélioration de performance énergétique des installations du Pays de Grasse, de la Ville de Grasse et de la Ville de Peymeinade - Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) ad hoc.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** Jean-Marc MACARIO en tant que titulaire et Christian ORTEGA en tant que suppléant pour siéger au sein de la CAO ad hoc du groupement de commande pour le marché public d'entretien et d'amélioration de performance énergétique.

N°126 : Crise sanitaire - Exonération partielle de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers 2020

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'EXONERER** de la redevance spéciale les entreprises en contrat avec la CA du Pays de Grasse en 2020 qui n'ont pas fait appel au service ou à moins de 20% pour les déchets industriels banals du 17 mars au 11 mai 2020 ou du 30 octobre au 15 décembre 2020 ;
- **DE DIRE** que l'exonération portera sur le montant de la facture 2020 au prorata du service rendu sur une année civile selon les relevés détaillés du service rendu au cours des périodes concernées et sur demande expresse de l'entreprise présentée avant le 13 août 2021 ;
- **DE PRECISER** que cette exonération ne s'applique pas à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères conformément au Code Général des Impôts ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le comptable public de Grasse.

N°127 : Instauration de la tarification des parts communales du prix de l'assainissement pour les communes d'Auribeau-sur-Siagne et de la Roquette-sur-Siagne et actualisation de ces tarifs pour les communes d'Auribeau-sur-Siagne, de Grasse et de la Roquette-sur-Siagne

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la tarification des parts communales du prix de l'assainissement pour les communes d'Auribeau-sur-Siagne et de la Roquette-sur-Siagne selon le tableau ci-dessous ;

PART FIXE (ABONNEMENT)

DIAMETRE COMPTEUR	TARIF € H.T.
Diam 15	9,16
Diam 20	22,17
Diam 25	34,63
Diam 30	49,83
Diam 40	88,44
Diam 50	138,27
Diam 60/65	199,31
Diam 80	353,77
Diam 100	553,07
Diam 150	1245,66
Diam 200	1868,49

PART VARIABLE (CONSOMMATION)

TRANCHE DE CONSOMMATION	TARIF € H.T.
De 0 à 30m ³ /an	0,24
De 31 à 120m ³ /an	0,28
De 121 à 1000m ³ /an	0,4151
De 1001 à 6000m ³ /an	0,39
Au-delà de 6000m ³ /an	0,33

Ces tarifs seront appliqués lors de la prochaine facturation.

- **D'APPROUVER** le coefficient d'actualisation du tarif au 1^{er} janvier de chaque année comme ci-dessous ;

Le calcul de l'actualisation s'effectuera par application le 1^{er} janvier de chaque année du coefficient multiplicateur K_n suivant :

- Si $C_n \leq 0,5$, alors $K_n = 0,5$
- Si $0,5 \leq C_n \leq 2$, alors $K_n = C_n$
- Si $C_n \geq 2$, alors $K_n = 2$

Avec

$$C_n = I_n / I_0$$

Où :

C_n est le coefficient d'actualisation à l'année n ,

I_n est la valeur du dernier indice TP10a connu au premier janvier de l'année n ,

I_0 est la valeur de l'indice TP10a du mois de juillet 2021.

TP10a est l'index Travaux publics – canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture des tuyaux.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation des présentes.

N°128 : Contrôle des branchements d'assainissement avant vente sur les communes d'Auribeau-sur-Siagne et de la Roquette-sur-Siagne

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le principe de contrôle des branchements d'assainissement dans le cadre des ventes d'immeubles, pour les communes d'Auribeau-sur-Siagne et de la Roquette-sur-Siagne ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la réalisation des présentes, ainsi que tous documents s'y rapportant.

N°129 : Nomination du représentant local de l'association « UFC Que Choisir » au conseil d'exploitation la régie du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la nomination du représentant local de l'association «UFC Que choisir » comme membre non élu du Conseil d'exploitation.

N°130 : Approbation de la délimitation des zonages des eaux pluviales et des eaux usées de la commune de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Grasse ;
- **DE S'ENGAGER** sur l'information au public de ces nouvelles dispositions.

N°131 : Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) : adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) ;
- **D'AUTORISER** le versement de 5 000 € au GART correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2021 ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits aux Budgets 2021 et suivants.

N°132 : Parking multimodal de Mouans-Sartoux - Convention de gestion entre la CAPG et la Commune de MOUANS-SARTOUX

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le principe de la mise en place d'une convention de gestion entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Commune de Mouans-Sartoux, afin de leur confier la gestion du parking multimodal du Château ;
- **D'APPROUVER** les modalités contenues dans ledit projet de convention de gestion ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2021 et suivants.

La séance est levée à 16h23

Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de la CAPG.

Fait à Grasse, le 15 juin 2021

en
énomé:iaud

Le Président



Jérôme VIAUD
Maire de Grasse
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

